



**DEL071\_2025**

**En exercice :** 10  
**Présents :** 8  
**Excusés :** 0  
**Absents :** 2

Résultats de vote :

Pour : 8 voix  
Contre : 0 voix  
Abstentions : 0 voix  
N'ont pas pris part au vote : 0  
Absents lors du vote : 2

## DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 24 octobre 2025 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Dourbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Irène LEBEAU, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 17/10/2025  
**Secrétaire de séance : Marc SAUVAIRE**

### Membres présents :

Irène LEBEAU, Marc SAUVAIRE, Jean-Claude THION, Renaud ESCANDE, Corinne THERIC, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN, Christian RAGUES

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents : Gaëlle JOSSINET, Jean-Luc ALBE,

## Contribution à la fête de la forêt

Vu la délibération n°24100803 du 8 octobre 2024 du PETR Causses et Cévennes par laquelle le Conseil syndical a validé la Charte Forestière de Territoire du PETR Causses et Cévennes ;  
Vu la délibération n°24121306 du 13 décembre 2024 du PETR Causses et Cévennes par laquelle le Conseil syndical a approuvé la mise en œuvre de la Charte sur une période de 3 ans ;  
Vu la Charte Forestière et ses fiches actions signées le 11 octobre 2024 au Pôle d'Enseignement Supérieur Charles-Flahault du Vigan par la présidente du PETR Causses et Cévennes et les présidents des communautés de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires et du Pays Viganais.

CONSIDERANT que la fiche action 5.6 de la Charte forestière porte spécifiquement sur l'organisation de la Fête de la Forêt des Cévennes ;

CONSIDERANT que les principaux objectifs de l'événement sont de sensibiliser le grand public aux enjeux de la forêt cévenole et méditerranéenne ainsi que de mettre en avant la filière forêt-bois locale via divers événements et activités comme des rencontres avec les professionnels de la forêt, des soirées projections/débats, des visites de chantiers forestiers ou des randonnées thématiques, des stands de vente, démonstrations, expositions ou autres ;

CONSIDERANT que par délibération n°25040315 du 3 avril 2025, le Conseil syndical du PETR Causses et Cévennes a approuvé l'engagement du PETR dans l'organisation de la Fête de la Forêt des Cévennes sur son territoire en 2025, en partenariat avec les Journées Mycologiques du Vigan, Miel & Frigoule et la Journée du Parc National des Cévennes ;

CONSIDERANT que le budget prévisionnel de la Fête de la Forêt des Cévennes est de 14 355 €. Les frais incomptant au PETR Causses et Cévennes (11 300 €) et à la commune du Vigan (3 055 €) ont été définis par convention.

CONSIDERANT que pour enrichir le programme d'animation de la Fête de la forêt des Cévennes et pour valoriser leurs actions en lien avec la forêt, le comité syndical du PETR Causses et Cévennes a décidé de solliciter la participation des 36 communes de son territoire sur la base du volontariat ;

CONSIDERANT que cette contribution volontaire des communes peut prendre la ou les formes suivantes :

- contribution aux animations par la présentation des projets communaux en lien avec la forêt
- contribution à la communication de l'évènement par le don de lots à faire gagner lors des différents jeux concours (séjours ou autre...),
- contribution financière d'un montant minimum de 100 € ;

CONSIDERANT que les modalités de cette contribution feront l'objet d'une convention de partenariat entre le PETR Causses et Cévennes et les communes volontaires dont le projet est annexé à la présente délibération ;

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la participation de la commune à l'organisation et au financement de l'édition 2025, de la Fête de la forêt des Cévennes dans le cadre des festivités «Octobre en Cévennes».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE une contribution de la commune à la Fête de forêt 2025 sous forme de (à choisir parmi) :

- Contribution financière de 200 € sur la base du volontariat.

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre le PETR Causses et Cévennes et les communes volontaires,

AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré en mairie le vendredi 24 octobre 2025

Le Secrétaire de séance,  
Marc SAUVAIRE

Le Maire,  
Irène LEBEAU

